



Identité visuelle

UN NOUVEAU LOGO POUR LA COMMUNE



Souhaitant moderniser son image, la commune d'Attalens s'est dotée d'un nouveau logo avec la signature « Attalens – nature & proximité »

Les logos digitalisés utilisés jusqu'alors s'inspiraient des armoiries historiques de la commune d'Attalens. Un questionnaire pour mieux cibler les attentes des uns et des autres a été adressé durant l'été 2020 aux membres du Conseil général et au personnel

communal. Cette approche a ainsi permis de confirmer la voie vers un nouveau logo.

Ce logo, conçu par Cédric Perroud et Michel Schmid, de l'entreprise de communication Imprimés Services, répond à un souhait de dynamiser l'image de la commune.

Le graphisme abstrait est composé de quatre carrés en forme de toit qui renforcent la valeur traditionnelle d'une commune protectrice.

Les couleurs reprennent les couleurs d'Attalens (le vert et le rouge) et permettent de positionner géographiquement Attalens entre lac (le bleu) et campagne ou les forêts (le vert clair).

La signature Nature & Proximité exprime, d'une part, la proximité physique du village d'Attalens à la nature et, d'autre part, l'objectif de l'administration communale d'être à l'écoute et proche de chaque citoyenne et citoyen.

Nous sommes fiers aujourd'hui de vous dévoiler la nouvelle identité d'Attalens que vous retrouverez désormais sur tous les supports de communication tels que la correspondance, le site Internet, les cartes de visite, les tout-ménages, etc.

En cohérence avec notre label « Cité de l'énergie », les imprimés et les supports de communication épuisés seront progressivement remplacés par la nouvelle identité. Selon les besoins le logo pourra également se décliner en noir et blanc.

Le drapeau communal et les armoiries n'ont en aucune manière été retouchés et continueront d'être utilisés, par exemple pour les parutions dans la presse.



Taille des arbres, arbustes et haies vives

BORDURES DE ROUTES

Avec l'arrivée de l'automne, nous rappelons que la loi sur les routes (art. 94 et 95) oblige les propriétaires à tailler chaque année **avant le 1^{er} novembre** les arbres, arbustes et haies vives *bordant les voies publiques*. Passé cette date, les services communaux ou une entreprise privée mandatée par la commune pourront procéder à la taille sur le domaine privé aux frais des propriétaires.

Afin de garantir une bonne visibilité aux usagers de la route et faciliter le passage des véhicules de déneigement sur les routes et trottoirs, il est important que les haies soient correctement entretenues tout au long de l'année.

Haies : sur les tronçons rectilignes, les branches des haies doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la route et ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

Dans les courbes, les plantations sont interdites lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité.

Arbres : aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m.



Sécurisation des accès dangereux

BATIMENTS SCOLAIRES

Les bâtiments et leurs abords peuvent receler des risques de blessures liés à des éléments de construction tels qu'escaliers, garde-corps et revêtements de sol.

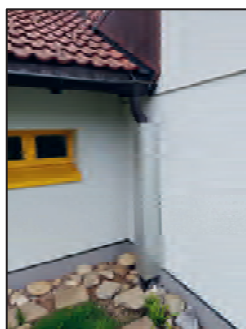
Le propriétaire d'un bâtiment répond des dommages causés par des vices de construction ou par le manque d'entretien. Il doit donc prendre toutes les mesures de précaution nécessaires et raisonnables pour assurer la sécurité.

Ainsi toute surface normalement praticable par une personne et présentant un risque de chute doit être sécurisée par un élément de protection à partir d'une hauteur au-dessus du vide de 100 cm. Jusqu'à une hauteur de 150 cm au-dessus du vide, la protection peut être assurée en rendant l'accès plus difficile au moyen de plantes, bacs, etc.

Suite à des contrôles effectués dans le périmètre scolaire, plusieurs zones ont été sécurisées comme :

- l'accès à la toiture du bâtiment les Blés
- le couvert entre les salles de gym le Baobab et les Etoiles
- le mur le long des escaliers extérieurs du bâtiment le Mouton
- le couronnement du mur du bâtiment les Roses
- l'accès à la toiture du bâtiment les Roses
- la sortie de secours du bâtiment le Baobab.

Accès à la toiture des bâtiments les Blés et les Roses



Couvert entre les salles de gym le Baobab et les Etoiles



Le mur le long des escaliers du bâtiment le Mouton



S'il est vrai que le propriétaire doit étudier les situations à risques afin d'y remédier, il va cependant de soi que ces exigences se fondent sur l'hypothèse d'une utilisation et d'un comportement normaux, la présence d'enfants sur une toiture ne constituant, par exemple, pas une utilisation normale.



LES COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Les Commissions du Conseil communal réunissent un ou plusieurs membres du Conseil communal, des Conseillers généraux ainsi que des citoyens.

Elles sont au nombre de 5. Elles sont consultatives et émettent des préavis à l'intention du Conseil communal, qui prend les décisions.

Commission des routes, de l'eau et de l'épuration

Elle propose au Conseil communal les interventions sur le réseau routier et le réseau eaux claires/eaux usées dans le cadre de l'élaboration du budget et collabore avec la commission d'aménagement dans la mise en place des zones 20 ou 30 km/h.

Président	M. Pierre-Alain Perroud
Membres	M. Eliot Savoy M. Georges Emonet Mme Maude Landry Mme Isabelle Santana-Adjamah M. Steve Monnard M. Gérard Colliard M. Etienne Wirz

Commission des déchets

Elle propose des solutions afin de faciliter l'évacuation et améliorer le tri des déchets et veille à l'entretien de la déchetterie ainsi qu'à l'amélioration des services proposés.

Président	M. Pierre-Alain Perroud
Membres	M. Eliot Savoy M. Bastian Galley M. Andy Kalusivikako Mme Flavie Robert M. Lionel Guignard M. Emilien Vionnet Mme Estelle Magnani

Commission de l'énergie et du développement durable

Elle participe au suivi du plan communal des énergies, notamment en émettant des propositions favorables au développement durable et aux économies d'énergies.

Président	M. Philippe Alibert
Membres	Mme Françoise Jolivet M. Renaud Gauderon Mme Sophie Deillon M. Samuel Russo Mme Béatrice Perroud Mme Cloé Monnard M. Benoît Moulin Mme Nadège Echenard

Informations communales

Commission des bâtiments et infrastructures

Elle soutient le Conseil communal dans le suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales.

Président	M. Guillaume Savoy
Membres	M. Philippe Alibert
	M. Robert Savoy
	M. Cyril Grandjean
	Mme Vanessa Lopez
	M. Gérard Colliard
	M. Yves Savoy
	M. Vincent Hermann

Plateforme Jeunesse

Elle a pour mission de recenser les besoins et développer des actions en faveur de la jeunesse tout en veillant à faciliter l'intégration des jeunes dans le village. Elle réunit des membres du Conseil communal, du Conseil général et des citoyens.

Président	M. Eliot Savoy
Membres	M. Laurent Menoud
	Mme Béatrice Perroud
	M. Reiner Sutter
	Mme Fanny Jachiet-Herrbach
	M. Nicolas Ulliel

En font également partie des partenaires externes comme l'association REPER, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), l'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV), la police ou encore la société de sécurité mandatée par la Commune.



Société de développement d'Attalens

AVENIR DU CARAVANING

Suite à plusieurs échanges entre la Commune d'Attalens et la Société de développement d'Attalens (SDA), celle-ci a communiqué courant juin qu'elle renoncera définitivement à la gestion du caravaning en octobre 2022, principalement en raison de la charge de travail très importante que cela représente pour son comité. Cette information a également été communiquée aux locataires du caravaning lors d'une séance organisée le 19 juin 2021 par la SDA.

Suite à cette décision de la SDA, la Commune, qui est propriétaire du terrain où se situe le caravaning, procède actuellement à une étude sur les différentes options envisageables concernant l'avenir de celui-ci.



Liste des déchets végétaux acceptés

COMPOST DE LA DECHETTERIE

Afin de faciliter le tri, nous rappelons la liste des déchets végétaux acceptés et ceux qui ne le sont pas.

Accepté dans la benne GAZON : gazon, mauvaises herbes, feuilles, déchets végétaux de jardin, épiluchures de légumes et fruits, fleurs coupées et plantes, terre usagée des plantes en pot, fruits et légumes crus.

Accepté dans la benne BRANCHES : toutes les branches issues de la taille des arbres et arbustes.

Pas accepté du tout : déchets de cuisine cuits, viande, fruits de mer, litières pour chats, **sacs en plastique, sacs biodégradables, papier ainsi que tous les autres déchets non végétaux.**

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.



Apprentis communaux

ATTALENS – ENTREPRISE FORMATRICE

La Commune d'Attalens forme actuellement six apprentis : deux assistantes socio-éducatives à la Crèche Les Petits Lions, trois agents d'exploitation, deux à la voirie et la troisième à la conciergerie et une employée de commerce à l'administration communale.

La Commune d'Attalens manifeste une volonté claire de former des jeunes en leur permettant de développer leurs compétences jusqu'à l'obtention de leur certificat. Pour atteindre cet objectif, ils sont accompagnés durant tout leur parcours par leur formateur et des responsables de service qui leur apprennent leur métier. Vous avez déjà fait la connaissance de Kevin Burnier, apprenti agent d'exploitation en 3^{ème} année, dans l'Attalens Information de décembre 2019. Rencontre avec ces jeunes en formation, qui pour certains d'entre eux viennent de débiter, alors que d'autres ont déjà acquis une certaine expérience après une année d'apprentissage.



CLARA ZUFFEREY – Apprentie employée de commerce en 1^{ère} année

Mon origine

Je viens d'Attalens et j'ai 18 ans.

Mes passions

J'aime bien cuisiner et voyager.

Ma nouvelle fonction

Après avoir suivi les cours de l'école de culture générale, je souhaitais entrer dans la vie pratique. J'ai effectué un stage dans une commune et j'ai trouvé ce domaine d'activité très intéressant.



DYLAN MENENDEZ SANTOS - Apprenti agent d'exploitation en 1^{ère} année

Mon origine

J'ai 15 ans. J'habite à Attalens. Je suis d'origine espagnole par mon père et portugaise par ma mère, mais j'ai toujours vécu en Suisse.

Mes passions

J'aime bien faire du vélo. Je pratique aussi le skateboard avec mes amis à Vevey ou Montreux.

Ma nouvelle fonction

Je suis une personne manuelle. J'ai été engagé comme apprenti après avoir effectué un stage qui m'a bien plu car les tâches étaient très variées.



NORA PERROUD - Apprentie agente d'exploitation en 2^{ème} année

Mon origine

J'ai 19 ans. Je viens de Palézieux.

Mes passions

J'aime bien aller à la cueillette aux champignons et la marche en montagne. Durant mon enfance, je passais souvent mes vacances à l'alpage. J'ai même le brevet de garçon de chalet.

Ma fonction

L'intérêt pour mon métier m'est certainement venu de mon père, lui aussi agent d'exploitation. Je l'ai toujours vu bricoler. Je pense que j'ai fait le bon choix : tout me plaît dans ce métier !

Informations communales



MATHILDE COUSIN - Apprentie assistante socio-éducative en 2^{ème} année

Mon origine

J'ai passé les dix premières années de ma vie à Neuchâtel avant de déménager en Veveyse. J'habite à Granges. J'ai 21 ans.

Mes passions

J'apprécie beaucoup les activités créatrices comme dessiner et peindre. J'aime aussi écouter de la musique et rencontrer mes amis.

Ma nouvelle fonction

Avant de débiter mon apprentissage, j'ai notamment effectué une année comme jeune fille au pair. J'ai toujours souhaité travailler dans le domaine de la petite enfance. J'apprécie le contact avec les tout-petits.



CARINA ALMEIDA- Apprentie assistante socio-éducative en 1^{ère} année

Mon origine

Je viens de Bossonnens et j'ai 17 ans.

Mes passions

J'aime bien bricoler et passer du temps avec mes amis.

Ma nouvelle fonction

Quand j'allais chez ma tante, maman de jour, j'aimais passer du temps avec les enfants. Après une année de stage à la crèche Les Petits Lions, j'ai été engagée comme apprentie. J'aime particulièrement cuisiner avec les enfants.



Mobilité douce

CHEMIN DE LA PERROULETTA A TATROZ



Grâce à la mise à disposition du terrain nécessaire par un propriétaire privé, le dernier tronçon du chemin de la Perrouletta qui longe la voie de chemin de fer à Tatroz est maintenant accessible aux piétons et aux vélos.

Les travaux d'aménagement du sentier, qui ont été effectués par le service de voirie, viennent de se terminer. Il est donc désormais possible de se rendre facilement de Vuarat à Tatroz à pied ou à vélo. Nous vous encourageons à profiter des beaux jours d'automne pour effectuer ce parcours.

